

Mon cher collègue,

Le jeune Monard qui  
part avec moi le 3<sup>e</sup> samedi  
prochain, pour la 2<sup>e</sup> fois,  
n'est pas bien fort - mais  
s'en fait. Il prendra le  
libre et le nécessaire à  
votre disposition. Il  
appartient au Val de  
Grèce ou les lois sont  
sévères - un 2<sup>e</sup> refus

entre nous pour le  
 même intérêt. Les  
 embarras les plus  
 graves. Mais vous serez  
 entre vos mains le  
 glaive d'un côté, la  
 balance de l'autre et  
 je ne puis en dire plus.

Croyez moi, cher  
 ami, votre tout dévoué

Charlot

377 CHARCOT, Jean Martin, französischer Mediziner; einer der Begründer der Psychotherapie,  
1825–1893. E.Br.m.U. O.O.u.D. 2 S. kl.-8°. (200.—)

An einen Kollegen wegen eines schon einmal durchgefallenen Examenskandidaten.

„... Je prends la liberté de le recommander à Votre bienveillance. Il appartient au Val de Grâce où les lois sont sévères. Un 2<sup>d</sup> refus entrainerait pour le jeune infortuné les conséquences les plus graves...“